

Le Passage



Fondation ABS
Accueil à Bas Seuil
Lausanne

Table des matières

1	Billet du Président	4
2	Rapport de la Direction	6
2.1	<i>Introduction</i>	6
2.2	<i>L'Equipe du Passage</i>	7
3	LE CENTRE D'ACCUEIL	9
3.1	<i>Introduction</i>	9
3.2	<i>Fréquentation</i>	9
3.3	<i>Provenance des usager(e)s</i>	9
3.4	<i>Problématique</i>	10
3.5	<i>La violence</i>	10
3.6	<i>Le comportement et la prévention</i>	11
3.7	<i>Collations</i>	11
3.8	<i>Les p'tits jobs</i>	13
3.9	<i>Demandes et sollicitations</i>	14
3.10	<i>Mise en réseau des usager(e)s, hygiène, loisir</i>	15
4	L'Unité sanitaire	17
4.1	<i>Introduction</i>	17
4.2	<i>Création de liens</i>	17
4.3	<i>Etat de santé des usager(e)s</i>	17
4.4	<i>Evaluation</i>	18
4.5	<i>Prévention</i>	18
4.6	<i>Mise en réseau sanitaire</i>	18
4.7	<i>L'échange de matériel stérile</i>	19
4.8	<i>Le ramassage des seringues</i>	22
5	L'Unité sociale	23
5.1	<i>Introduction</i>	23
5.2	<i>Les demandes, le logement</i>	23
5.3	<i>Informations sociales</i>	24
5.4	<i>Collaboration avec le réseau</i>	26
6	Relations avec les tiers	26
6.1	<i>Rencontre avec la Police</i>	26
6.2	<i>Relations avec le voisinage</i>	27
7	Collaboration avec le réseau – contacts extérieurs	28



...Fondation

8	STATISTIQUES	30
8.1	<i>Introduction</i>	30
8.2	<i>Contacts Admission et éventuelle Orientation</i>	31
8.3	<i>Repas Servis</i>	32
8.4	<i>Contacts et distribution de seringues</i>	33
8.5	<i>Fréquentation</i>	34
9	Les membres du Conseil de Fondation	35
10	Membres du personnel au 31 décembre 2003	36
11	Les comptes 2003 et le budget 2004	37
12	Les budgets 2004 et 2005	38
13	Remerciements	39

1 Billet du Président

Venir en aide à près de 1300 personnes « Sans Domicile Fixe »

Pourvoir à des besoins élémentaires, que se soit sous forme de nourriture, de soins ou d'un refuge contre le froid

Proposer à une tranche de la population précarisée un lieu d'accueil ouvert toute la journée, une écoute et un encadrement chaleureux

Tel est notre objectif !

Tout a commencé par une rencontre avec la Doctoresse Martine Monnat et le Pasteur Jan de Haas. Fortement engagés l'un et l'autre dans la rue, ils viennent en aide aux plus démunis, et défendent corps et âme la cause des toxicodépendants, ceux qui n'ont plus conscience de leur situation, ni les moyens de réagir de manière adéquate.

Leur enthousiasme a été communicatif. C'est ainsi que la Ville de Lausanne, puis le Lions Club de Lausanne ont apporté leur concours pour démarrer « l'aventure » du Centre d'accueil Le Passage.

Il a fallu trouver un local, convaincre un propriétaire, rassurer les habitants du quartier, les autorités politiques, les nombreux décideurs. Puis, trouver ses marques pour gérer un lieu qui n'entre pas dans les schémas ordinaires. C'était le défi!

Dans un premier temps, le Centre accueille des personnes dépendantes mais également toute personne en situation de précarité. Très rapidement, il est pris d'assaut par différents types de population dont des personnes toxicodépendantes, des personnes du quart-monde, des migrants. Un nombre important d'entre elles présente des troubles psychiatriques chroniques.

Vu l'affluence et la diversité des situations problématiques, l'accueil au quotidien devient difficile à gérer. Les personnes dépendantes ne se sentent pas à l'aise et les intervenants du Passage peinent à gérer le nombre important d'usagers disparates. A cette époque et jusqu'à ce que des mesures soient prises, il n'est pas rare que le Passage accueille jusqu'à deux cent personnes différentes chaque jour.

Après réflexion et en accord avec les attentes de la Ville de Lausanne, le Comité de l'Association ABS décide de recentrer l'activité du Passage autour de prestations spécifiques destinées aux consommateurs de drogues. Ainsi et dès le 1er mai 2001, seules les personnes concernées par la consommation de produits psychotropes sont accueillies au Passage. Les familles et amis qui ont un lien avec des personnes dépendantes y sont également reçues.

En juillet 2003, l'Association ABS est dissoute pour être remplacée par la Fondation ABS. Ce changement de statut juridique permet d'ajuster la structure à un mode de fonctionnement qui, après quelques années d'expérience, s'est avéré le plus adapté. C'est également l'occasion de redimensionner le projet et de mettre en place de nouvelles compétences au sein de la Fondation.

Après bientôt cinq ans, le moment est venu de tirer un premier bilan, de dresser un constat, d'expliquer notre action qui n'aurait jamais vu le jour sans le soutien de la Municipalité de Lausanne, relayé par le Conseil Communal qui, chaque année, engage un crédit important. C'est également l'occasion d'émettre des vœux et de sensibiliser l'opinion envers une catégorie de personnes qui a besoin de notre soutien. C'est pourquoi parallèlement à ce rapport d'activité, une plaquette sera imprimée et très largement diffusée.

Enfin, que soit remercié tous ceux qui ont contribué à rendre « ce défi » une réalité incontournable dans le dispositif à bas seuil dans le Canton de Vaud.

Marcel Cohen-Dumani

2 Rapport de la Direction

2.1 Introduction

Inscrit dans une démarche de stabilisation de l'institution, l'année 2003 aura été riche en changements constructifs.

Dans un premier temps, le Comité de l'Association a nommé en 2002 déjà une commission « concept », dont la mission a été de développer et de finaliser le concept de l'Association et de son centre d'accueil le Passage. Dans les grandes lignes, le concept a porté sur la population-cible que nous accueillons dorénavant au Passage, soit toute personne concernée par la consommation de produits psychotropes, dans une perspective d'accueil à seuil bas et de réductions des risques liés à la consommation de produits.

Travailler ce document, nous a permis d'avoir un cadre de référence clair, avec des options de travail. Le concept nous a également permis d'adapter les prestations du Passage en conséquence. Nous avons ainsi pu affiner nos prestations au regard de la population cible que nous accueillons. Nous avons ressenti cette clarté comme un élément extrêmement positif puisqu'elle a permis d'offrir un cadre plus rassurant tant pour le personnel que pour les usagers.

A partir de ce travail conceptuel, nous nous sommes attelés à réaliser une plaquette de présentation, ainsi que des flyers. Les nécessités de réajustement budgétaire auxquelles nous sommes soumis nous ont amenés à renvoyer la confection de ces documents. Nous espérons vivement que l'année 2004 nous permettra de mener à bien ce projet car nous sommes convaincus de l'importance de pouvoir bénéficier et transmettre de telles présentations.

L'année 2003 a été également chargée de changements au niveau du personnel. Dans un premier temps, il s'est agi d'engager les derniers intervenants pour compléter notre équipe. Cela a été une longue tâche, qui a demandé de la part du personnel une bonne dose de patience puisque chaque nouvelle arrivée signifiait d'effectuer un travail d'intégration au sein de l'équipe.

Nous avons aussi collaboré avec des remplaçants. Toutes ces allées et venues se sont passées dans de bonnes conditions mais nous nous fixons comme objectif, pour 2004, de stabiliser l'équipe, ceci afin de diminuer au maximum que faire ce peut les nuisances.

Dans le cadre de la gestion du personnel, nous avons mis en place, en accord avec le Comité de l'Association puis avec le Conseil de Fondation, une politique du personnel. Ainsi et dès 2002, l'ensemble du personnel effectue un entretien d'évaluation une fois par année. Cet entretien est mené par la Direction, accompagnée par un membre délégué du Conseil de Fondation.

C'est un moment privilégié apprécié par l'ensemble des parties. Il permet de faire le point sur l'année écoulée, de fixer des objectifs pour celle à venir, de rectifier des attitudes, au besoin.

Par ailleurs, une des premières résolutions du Conseil de Fondation a été d'entériner le statut du personnel, ainsi que l'ensemble de la procédure d'engagement. Ces mesures participent également à faciliter grandement toutes les questions liées à la gestion du personnel.

L'année 2003 aura évidemment été celle de la modification du statut juridique de la Fondation ABS. Cela aura été un travail de longue haleine. Nous avons cherché à compléter les compétences en place. Nous tenons à relever ici l'écho positif que nous avons rencontré lors des démarches de recherches de nouveaux membres, nous démontrant par là l'intérêt que portent le réseau socio-sanitaire à notre institution. La nouvelle structure a commencé son travail dans le courant de l'été 2003. Après une brève mise à jour, le Conseil de Fondation a rapidement pris ses marques.

Dès lors, la Fondation s'est dotée, entre autres, d'une secrétaire. Ce changement apporte un réel soutien à la Direction qui peut ainsi se libérer des tâches de secrétariat qui, par moments, étaient relativement importantes.

2.2 L'Equipe du Passage

Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, l'équipe du Passage a subi de nombreuses modifications en 2003. Dans un premier temps, nous avons continué d'engager des intervenants. Nous rappelons que suite au recentrage de nos activités en 2001, la moitié de l'équipe avait alors quitté l'institution.

Ce travail a pris du temps car au-delà du temps nécessaire à l'engagement de nouvelles personnes, il s'est agi pour l'équipe de s'adapter à chaque nouvelle personne. Nous avons aussi dû par période engager des remplaçants afin de garantir l'ouverture du centre selon les horaires habituels. Nous relevons que nous avons pu à chaque fois engager des personnes très motivées par le travail, nous apportant un réel soutien dans la gestion du centre.

L'ensemble du personnel participe au colloque hebdomadaire du jeudi matin. Le centre est à ce moment fermé. Nous nous transmettons des informations sur la vie du centre, prenons des décisions de fonctionnement, échangeons entre nous sur certaines situations d'usagers. Le colloque du jeudi fait l'objet d'un procès-verbal.

L'heure de travail quotidienne après la fermeture du centre est consacrée à la transmission des informations du jour et au débriefing. Nous avons mis en place ce colloque pour faire face au sentiment que nous avons de devoir courir toute la journée pour répondre à toutes les sollicitations.

Nous nous rendons compte que nous avons peu de possibilités pour nous transmettre les informations nécessaires à la bonne marche du centre. Ce colloque du jour est particulièrement apprécié des intervenants qui peuvent alors partager leur travail de la journée dans des conditions favorables.

Depuis 2002 déjà, nous effectuons une séance de supervision par mois avec Monsieur Frédéric Neu. Les thèmes de ces séances sont variables mais ont souvent trait soit à la dynamique d'équipe, à des questionnements autour de prises en charge d'usagers ou encore des questions de l'ordre du fonctionnement du centre. Nous aimons participer à ces séances qui, grâce au soutien d'une personne extérieure au centre, nous permet de « mettre à plat » notre pratique professionnelle et notre manière de travailler.

Entre l'année 2002 et 2003, nous avons travaillé à raison d'environ une fois par mois avec Monsieur Nicolas Pythoud, coordinateur de la Suisse Latine au BBR. L'objectif de ses séances de travail était d'affiner notre réflexion sur les prestations du Passage, ainsi que le cadre d'intervention. C'est entre autres à partir de ce travail que nous avons pu développer une plaquette de présentation de notre institution, plaquette que nous devons encore finaliser en 2004.

Enfin, nous avons accueilli plusieurs stagiaires, certains en cours de formation dans le domaine social et sanitaire. Nous savons que le travail effectué au Passage intéresse énormément les jeunes en formation. Nous estimons qu'il est de notre devoir de participer, dans la mesure de nos moyens, à leur formation professionnelle. Nous relevons cependant que, encadrer des jeunes en formation, nécessite du temps et de l'investissement de la part des professionnels.

Entre 2002 et 2003, nous avons également accueilli la quasi-totalité des intervenants d'UNISET. A la demande de leur responsable, Mme Ziegler, chacun d'entre eux a effectué un stage de un à deux jours dans notre structure. Ce stage avait pour objectif de permettre aux nouveaux intervenants de se familiariser tant avec la population cible, qu'avec le réseau institutionnel.

3 LE CENTRE D'ACCUEIL

3.1 Introduction

L'espace d'accueil est le lieu principal dans lequel sont accueillis les usagers. Nous y accueillons tous les jours environ de huitante à cent personnes. Chaque nouvelle personne effectue, dès son arrivée, un mini entretien avec un intervenant, ceci dans le but de vérifier qu'elle correspond aux critères du Passage, à savoir être concernée par la consommation de produits psychotropes. Dans le cas contraire, elle est de suite orientée dans le réseau en fonction de ses demandes et besoins. Dans la majeure partie des situations, cet entretien est bien accepté. Il arrive cependant régulièrement que des personnes le refusent et préfèrent s'en aller plutôt que de subir un moment qu'elles estiment comme dégradant. Pour les intervenants, l'entretien d'accueil est toujours un moment délicat qui nécessite du doigté et un grand respect de la sphère privée.

3.2 Fréquentation

Alors que nous pouvons constater que, au cours l'année 2002, un nombre important d'admissions ont été effectuées, 2003 annonce une stabilisation. Nous mettons ce mouvement en lien avec le fait que de nombreuses personnes sont venues au Passage après quelques mois de réajustement des critères d'admission. En effet, plusieurs d'entre elles nous ont fait part du fait qu'elles ont attendu que nous prenions notre rythme de croisière avant de fréquenter le centre.

Bien que nous prenons acte que de plus en plus de femmes viennent au Passage, elles sont encore minoritaires. Une des perspectives pour l'année 2004 sera d'évaluer quels types de prestations spécifiques nous pouvons offrir aux femmes et leur rendre ainsi l'accès au centre plus facile.

3.3 Provenance des usager(e)s

La majorité des personnes admises nous disent habiter à Lausanne. Nous souhaitons relativiser cette proportion. En effet, nous entendons souvent les usagers nous répondre qu'ils viennent de quitter leur ancien lieu de vie et que, pour l'instant, ils habitent à Lausanne, chez des amis, dans la rue ou dans les structures de nuit. Il est évident que Lausanne continue de représenter un point de chute attractif pour les usagers de drogues. D'ailleurs, certains arrivent même directement d'autres cantons.

Quant aux personnes orientées, la majorité d'entre nous annoncent vivre en dehors de Lausanne. Ce groupe est fortement représenté par des personnes sans autorisation de séjour qui ont souvent été mal orientées dans le réseau.

Afin d'avoir une photographie du nombre de personnes dans le centre et tenant compte des difficultés à tenir une statistique fiable de la fréquentation du Passage (voir chapitre sur les statistiques).

Nous effectuons, depuis 2003 et après discussion avec l'Institut Universitaire de Médecine Sociale et Préventive (IUMSP) un comptage des personnes présentes dans le centre à 12 heures 30. Si les chiffres sont dans l'ensemble stables, nous sommes toutefois soumis à différentes fluctuations comme le temps qu'il fait, mais aussi la remise d'argent par les services officiels. Ainsi les fins de mois nous amènent peu d'usagers puisque la majorité d'entre eux ont perçu leur revenu, que ce soit l'Aide sociale vaudoise ou la rente invalidité.

3.4 Problématique

Tout comme l'ensemble des institutions accueillant des personnes toxicodépendantes, nous recevons un nombre important de personnes présentant également des troubles psychiatriques chroniques. Cette particularité a nécessité que le personnel acquière des compétences supplémentaires dans ce domaine. En effet, accueillir des personnes présentant de tels troubles dans un espace fermé tel que le Passage nécessite des compétences spécifiques.

Dans ce type de situation, nous cherchons à collaborer activement avec le réseau afin de trouver des solutions confortables pour toutes les parties. Il n'est en effet pas rare que, au-delà de la souffrance d'une personne, son comportement pose des problèmes importants pour la vie communautaire et que nous soyons amenés à prendre des mesures stricts afin de protéger la vie du groupe dans son ensemble.

Nous n'arrivons pas toujours à mettre en place une collaboration avec un réseau et surtout il arrive régulièrement qu'un usager ou un autre ait une attitude qui nous laisse penser qu'il peut se mettre en danger ou mettre en danger autrui. Il y a en effet aucun service qui intervient dans l'urgence, lors des moments de crise, sauf le CITB (service dépendant de la PMU). Mais encore faut-il que l'utilisateur accepte de s'y rendre de son plein gré.

Nous pouvons donc être amenés, dans ce genre de situation et en dernier recours, à faire appel à la Police afin qu'elle intervienne au Passage. Bien que nous soyons convaincus que nous n'avons pas d'autre solution, cette alternative est toujours difficile à prendre et nous montre les limites de ce type d'intervention. Si l'intervention de la police permet pour le moins de stopper, sur l'instant, les débordements de violence, elle ne constitue en aucun cas une réponse à la souffrance de la personne, ni une esquisse de traitement. Nous le répétons, c'est malheureusement parfois la seule solution qui s'offre à nous.

3.5 La violence

Nous constatons aussi une augmentation de la violence, que ce soit une violence entre usagers ou à l'égard des intervenants. 2003 a été l'année où pour la première fois, nous avons dû exclure des personnes sur une longue durée parce que des intervenants ont été agressés, principalement verbalement.

Nous sommes convaincus que les situations de grand stress qu'elles vivent se répercutent également dans le centre. Lorsqu'ils sentent qu'une situation se dégrade, les intervenants cherchent systématiquement à travailler avec l'utilisateur la question de son comportement dans le centre. Nous ne tolérons toutefois aucune agression à l'encontre des intervenants. Les usagers du centre nous soutiennent lorsque nous nous voyons contraints de prendre des mesures drastiques.

Ainsi lorsque des usagers transgressent le règlement (*pas de violence, pas de consommation de produits, pas de vente de produits*), nous les expulsions pour une journée. Cette expulsion a surtout valeur de rappel de la règle pour les personnes dans le centre. Lorsque la transgression est répétée ou à l'encontre d'un intervenant, nous pouvons interdire l'accès au centre pour une période de plusieurs semaines.

Toutefois, la personne conserve en tous les cas la possibilité de s'adresser à nous pour obtenir du matériel stérile.

3.6 Le comportement et la prévention

D'une manière générale, les usagers sont éveillés pendant leur séjour dans le centre. Nous avons créé à leur intention un espace légèrement en retrait afin que ceux qui ont consommé ou alors ont simplement besoin de dormir puissent se reposer dans des fauteuils.

Cet espace est énormément occupé chaque jour. Lorsque nous estimons qu'il existe un danger potentiel qu'une personne fasse une overdose, un intervenant est alors nommé responsable pour la surveiller. Il peut alors arriver qu'il soit occupé une bonne partie de la journée auprès d'une seule personne afin de minimiser au maximum les risques.

Il est évident que lorsque les usagers perçoivent leur revenus, nous assistons alors à une période de fortes consommations de produits. Cela a pour effet de modifier grandement l'atmosphère dans la salle d'accueil.

Pendant ces jours-ci, l'attention des intervenants est à son comble : prévention de la vente et de la consommation dans le centre, prévention des overdoses car certains usagers aiment venir au Passage sachant que nous allons les surveiller, mais aussi prévention de la violence et des règlements de compte.

3.7 Collations

Au Passage, il y a toute la journée de petites collations à disposition. Il y a aussi des journaux, ainsi que différents jeux de société pour ceux qui le souhaitent. Les usagers participent activement à la vie du centre et nous les encourageons dans ce sens.

Une boîte à idées est à leur disposition. Nous réfléchissons pour organiser à nouveau, dès 2004, un colloque de maison avec eux. Ce colloque existait jusqu'à la fin 2002, nous avons souhaité le mettre entre parenthèses pendant une période, ceci afin d'en retravailler les objectifs qui ne nous paraissaient plus adéquats.

Les usagers peuvent prendre une douche, revêtir des habits propres qui nous sont remis par des donateurs. Il nous arrive parfois d'avoir besoin de plusieurs jours, voire semaines pour convaincre une personne de se laver.

L'activité principale se situe autour de la préparation du repas de midi. Deux usagers confectionnent le repas sous la responsabilité d'un intervenant. Cette activité est très prisée. Notre objectif est que les usagers se mettent en mouvement, qu'ils puissent obtenir la satisfaction de se démontrer qu'ils savent faire.

C'est souvent un moment extrêmement gratifiant pour eux. C'est aussi une manière de pouvoir s'investir dans le centre, dans une activité centrale, gratifiante. Le moment de préparation est un moment privilégié avec un intervenant. Beaucoup de choses se disent lors de la préparation du repas. Notre objectif vise évidemment aussi à ce que les usagers puissent manger un repas chaud et équilibré dans la journée.

Alors que nous mettons à disposition des couverts en plastique durant la journée, nous avons opté, pour le repas de midi, pour de la vaisselle. Cela permet d'abord à des usagers d'avoir un « p'tit job » vaisselle, mais cela contribue aussi à donner de l'importance au repas. Dès 2003 toutefois, nous avons opté, dans un souci de prévention des diverses contaminations, pour des couverts en plastique toute la journée.

Le repas est servi à 12 heures 30 car cela permet aux usagers qui prennent leur méthadone au Centre Saint-Martin de pouvoir manger. En effet, la remise du traitement s'effectue dès midi pile. Dès 2003, nous avons fixé le prix du repas à Frs 2.- (et non plus Frs 4.- et Frs 2.- en fonction de la taille de l'assiette). Cette modification nous a permis de simplifier l'accès aux repas.

Nous cherchons à encourager toutes les personnes à ce qu'elles mangent. Pour cela, nous avons mis en place un système de bons qui s'obtient contre une prestation pour le Passage. Ainsi toute personne sans argent doit pouvoir manger. Malgré l'accessibilité de la nourriture, un certain nombre d'usagers font encore le choix de ne pas manger ce repas car ils n'en voient pas toujours l'importance. Nous nous devons de continuer à faire de ce moment un espace de convivialité, moment central dans la journée.

Enfin nous confectionnons à nouveau dès 2003, ce que nous appelons les « cornets ». Toutes les denrées alimentaires que nous recevons de la CARL (Centrale alimentaire de la région lausannoise) sont aussitôt redistribuées aux usagers.

Ces cornets sont très prisés et il n'est pas rare que nous soyons à court de marchandises. Nous pensons que, avec la CARL, il serait important de poursuivre la réflexion sur le sens de cette distribution de nourriture sur la place lausannoise. Cette réflexion pourrait nous permettre d'affiner notre concept et ainsi peut-être mieux préciser à quoi sert cette distribution et à qui elle est destinée.

3.8 Les p'tits jobs

Une des prestations centrales est la possibilité d'effectuer ce que nous appelons un « p'tit job ». La confection du repas de midi est payée Frs 10.-. Nous effectuons aussi une à deux fois par semaine un ramassage rémunéré de seringues sur la voie publique.

Enfin, nous créons chaque jour des « p'tits jobs », payés Frs 5.- pour environ une demi-heure de travail. Ces activités sont en général en lien avec le nettoyage du centre à la fermeture ou encore cela concerne le nettoyage de la vaisselle de midi. Là encore, les usagers s'investissent, souvent également de manière « bénévole ».

En tous les cas, pour ceux qui ont pu obtenir un job, c'est alors la garantie d'avoir l'argent nécessaire pour dormir dans une structure de nuit. Il y a de grandes tensions autour de ces « p'tits jobs » car nous ne pouvons malheureusement pas satisfaire toutes les demandes. De nombreux conflits avec les usagers ont leur source dans le refus que nous nous voyons souvent contraints d'émettre.

Il est évident que nos moyens financiers ne nous permettent pas de multiplier ces possibilités de travail. 2004 sera probablement l'année au cours de laquelle, pour des raisons financières, nous devons diminuer l'argent à disposition pour ce type d'activités. Nous le regrettons car cette prestation nous paraît être un moyen efficace, entre autres, pour mettre en mouvement les usagers.

D'une manière générale, nous constatons que les usagers sont demandeurs d'activités. Ils ont envie de s'investir dans la vie du centre. Ils se sentent concernés par leur environnement. C'est quasi un challenge quotidien que de trouver des activités. Au Passage, il existe un climat positif et constructif.

Par ailleurs, les usagers se sentent solidaires de notre travail et nous soutiennent si nous rencontrons, par exemple, des problèmes de violence avec l'un d'eux. Dans le centre, l'ambiance est conviviale.

C'est d'ailleurs souvent une source d'étonnement pour les personnes qui nous visitent : « tiens, je n'aurais jamais imaginé qu'ils soient aussi sympathiques et que l'ambiance soit à ce point conviviale », nous renvoient nos visiteurs.

3.9 Demandes et sollicitations

Travailler à l' « accueil », c'est répondre à une multitude de sollicitations durant la journée, les unes aussi variées que les autres. C'est aussi être perpétuellement confronté aux odeurs, de cigarettes en particulier, et au bruit. Le niveau sonore est bien souvent à son maximum.

Et puis il y a les chiens. Souvent mal éduqués, souvent protégés à outrance par leur propriétaire. Afin d'essayer d'éviter d'interdire les chiens dans le centre, nous avons cherché à travailler avec l'Association Le Pied à l'Etrier. Nous les avons rencontrés à plusieurs reprises et essayons de mettre sur pied un concept pour le Passage.

La question des chiens est un thème récurrent : comment interdire les chiens alors que pour nombre de propriétaires leur chien est ce qui compte le plus mais comment faire avec ce bruit permanent, agressif, sans parler de l'agitation qui en découle ? Grâce à notre travail avec Le Pied à l'Etrier, nous avons pu amener certains propriétaires à prendre des mesures de soins à l'égard de leur animal. Ceci est un travail de longue haleine qui nécessite que la personne puisse faire confiance au nouvel interlocuteur avant qu'il n'accepte que des mesures soient prises à l'encontre de son chien.

Nous sommes aussi sollicités à les soutenir lorsqu'ils déménagent. En lien avec leurs conditions de vie précaires, ils sont amenés à changer régulièrement de logement. Nous estimons que ce travail-ci est important car il nous permet d'avoir accès à leur lieu de vie et nous pouvons ainsi les soutenir en fonction de leur réalité. Comme toutes les activités à l'extérieur, nous regrettons fortement de ne pas avoir les moyens en personnel pour développer ce type de prestations. Nous sommes convaincus qu'un soutien intensif à certains moments peut permettre d'éviter une dégradation de la situation, sans compter sur le fait que, bien souvent, les services publics n'ont pas les moyens de soutenir leurs usagers en dehors des institutions.

Nous l'avons dit, les intervenants prennent aussi du temps pour répondre aux multiples sollicitations, que ce soient celles des usagers mais aussi des membres du réseau, voire de la famille ou des parents des usagers. Il s'agit alors toujours de définir quelles sont les informations qui peuvent être transmises, quel sens cela peut avoir de transmettre telle information plutôt qu'une autre, etc.

Dans certaines situations à hauts risques et en accord sur le principe avec le réseau, nous faisons parfois le choix de conserver une neutralité. Cela permet bien souvent à l'ensemble du réseau d'avoir la garantie que la personne va continuer pour le moins de fréquenter notre institution et que, ainsi, nous pourrions continuer de porter un regard sur la situation.

Cette prise de décision s'effectue toujours après une discussion d'équipe. Ces discussions sont souvent longues et nécessitent de la part des intervenants une fine analyse de la situation et une vision globale. Ce sont presque toujours des décisions qui sont difficiles à prendre sur le plan éthique.

3.10 Mise en réseau des usager(e)s, hygiène, loisir

Et puis nous essayons de mettre en lien les usagers avec le réseau lausannois. Nous avons des accords par exemple avec l'Association le Point d'Eau pour pouvoir les amener faire leur lessive. Il est très difficile pour un usager de drogues en période de consommation de repérer les jours de la semaine et encore plus de pouvoir respecter un horaire.

A titre d'exemple, il n'arrive pas à s'organiser pour préparer sa lessive un jour donné, se rendre à l'heure d'ouverture et enfin stationner pendant des heures à côté de la machine à laver. C'est pour cette raison que Point d'Eau nous permet d'accompagner les usagers en dehors des heures d'ouverture officielles. Là encore, c'est souvent à la suite d'un long travail motivationnel que nous réussissons à convaincre une personne à faire cette démarche.

Le manque de personnel et de moyens nous empêche bien souvent de proposer cette activité à des personnes alors que nous sommes convaincus des bienfaits au niveau de l'estime de soi, entre autres, que cela peut apporter à une personne de se retrouver avec ses affaires personnelles propres.

Nous avons aussi soutenu des personnes qui souhaitent rejoindre un groupe de théâtre de rue. Cela leur a demandé un grand investissement, non seulement d'un point de vue des horaires mais aussi sur le plan affectif. Après une séance de travail, il n'est pas rare qu'elles cherchent à nous faire part de leurs expériences, souhaitent partager leurs émotions avec nous.

Nous sommes également en contact avec l'Association Rebond'Art qui met à disposition de personnes à bas revenus des entrées pour le cinéma ou le théâtre. Les usagers sont toujours très intéressés par cette opportunité. Nous devons souvent les soutenir afin qu'ils parviennent à utiliser les billets mis à leur disposition. Nous constatons que, à partir de ces sorties récréatives, les usagers ont souvent envie de se mettre en mouvement, d'avoir une activité.

Les personnes qui le souhaitent peuvent exposer leurs créations au Passage. Nous avons ainsi mis en place une exposition de peinture en 2003. Ces expositions s'adressent avant tout aux utilisateurs du centre.

C'est un moment où le créateur peut montrer son travail aux copains. C'est un moment gratifiant qui peut aussi donner envie aux autres personnes soit de montrer leur travail, soit de réaliser quelque chose.

Bien que nos moyens soient limités, nous essayons, dans la mesure de nos possibilités et si on nous le demande, de rendre visite en prison ou à l'hôpital. C'est pour nous une manière de montrer à la personne que nous restons en lien, que si elle le souhaite, elle peut venir nous trouver à sa sortie.

Lors de ces visites, il nous est souvent raconté qu'elle n'a pas d'autre visite et que cela lui fait du bien de rencontrer quelqu'un de l'extérieur. Ce sont souvent des moments difficiles, en particulier pour les intervenants.

Par contre, nous ne rendons pas visite aux personnes qui sont en cure ou en post-cure de désintoxication. Alors que nous travaillons dans un lieu fréquenté par des usagers de drogues actifs, nous passons le relais à d'autres professionnels lorsqu'une personne se trouve dans une démarche d'abstinence. Cette position est systématiquement expliquée aux personnes qui, dans leur ensemble, en comprennent le sens.

Nous pourrions continuer quasi sans fin d'effectuer un listing de l'ensemble de tous les actes que nous effectuons chaque jour. Nous pourrions toutefois simplifier en disant que nous sommes sollicités pour tous les actes de la vie quotidienne que nos usagers devraient entreprendre mais que bien souvent ils se trouvent en difficultés à accomplir.

Notre travail consiste alors en les soutenir afin qu'ils puissent reprendre confiance dans leurs capacités et compétences. Ce n'est que lorsqu'ils auront repris confiance qu'ils pourront alors s'occuper eux-mêmes de leurs affaires. Ce cheminement est en général long et sinueux. Il leur demande du courage et de la volonté alors que bien souvent, leur expérience de vie leur a montré qu'ils n'allaient pas y arriver. Notre travail peut alors consister en les soutenir à reprendre confiance et à entrevoir les bienfaits de se prendre en main.

4 L'Unité sanitaire

4.1 Introduction

L'unité sanitaire a été ouverte à nouveau en octobre 2002 avec l'arrivée d'un infirmier, puis elle a été complétée en juillet 2003 par une nouvelle collaboratrice. Pendant ce temps, le Dr Martine Monnat, déléguée par le Centre Saint-Martin, a été nommée par le Conseil de fondation superviseuse des soins délégués.

Avec Mme Monnat, l'unité sanitaire a réorganisé ses objectifs et son travail, elle a mis en place les collaborations avec les institutions sanitaires du réseau. Mme Monnat se rend une fois par semaine au Passage pour y rencontrer les infirmiers.

C'est à ce moment plus précisément qu'elle supervise le travail des collaborateurs, les situations particulières lui sont alors présentées, il se discute des orientations des soins donnés aux usagers.

4.2 Création de liens

Le travail des infirmiers trouve sa source dans les liens qu'ils peuvent mettre en place à partir de l'Accueil. Au Passage, il n'y a pas de permanence sanitaire mais une présence d'infirmiers. Lorsqu'ils sont absents et en cas d'urgence, les intervenants adressent les personnes dans les services d'urgence, tels que la Polyclinique Médicale Universitaire (PMU), par exemple. Notons que le personnel non sanitaire du Passage n'est pas habilité à prodiguer des soins, si ce n'est ceux que tout un chacun pourrait donner dans un cadre privé. Au Passage, nous appelons cela la « bobologie de maison », soit les coupures, les maux de têtes, etc.

4.3 Etat de santé des usager(e)s

Sans pour autant noter une dégradation unilatérale de l'état de santé des usagers que, pour certains, nous côtoyons maintenant depuis des années, nous relevons que les atteintes à la santé restent importantes.

Les conditions de vie dans lesquelles ils vivent, la consommation compulsive de cocaïne, entre autres, sont évidemment des facteurs prépondérants dans l'évaluation de leur santé et les conséquences de la consommation.

Nous constatons que, malgré tous les efforts de mise en place d'un réseau qui leur soit accessible, les usagers de drogues peinent toujours à consulter et à demander de l'aide médicale. Il n'est pas rare que nous constatons des lésions importantes sans pour autant que nous parvenions à convaincre la personne de consulter un médecin.

C'est bien souvent un long travail que celui de mettre un usager en confiance afin qu'il accepte de se faire soigner.

Sans compter que, de nos jours encore, demander de l'aide dans un hôpital reste une tâche ardue pour une personne toxicomane ; dans ce cas, il s'agit non seulement d'oser s'adresser à un hôpital et de pouvoir s'y rendre sans être en manque mais aussi de faire face à l'ostracisme encore existant dans certains services.

4.4 Evaluation

Au Passage, nous prenons du temps pour évaluer avec eux leur état de santé. Nous discutons aussi beaucoup des conditions dans lesquelles ils s'injectent et de la manière dont ils pourraient le faire à moindre risque pour leur santé. Lorsque les atteintes sont trop importantes, nous les conseillons sur la manière de prendre soin de leur corps et de leurs blessures. Dans chaque situation, nous prenons le temps, avec eux, d'évaluer quel est leur réseau et tentons, lorsque c'est possible de les mettre en lien, au besoin nous les accompagnons. Nous essayons de leur fournir un soins personnalisé, qui tienne compte de leur réalité, du moment donné où ils nous exposent leur demande.

4.5 Prévention

L'Unité sanitaire souhaite aussi développer des campagnes de prévention. Après avoir participé en 2002 à la campagne nationale puis romande contre l'hépatite C, nous avons mené dès 2002, une campagne de vaccination contre la grippe. Cette proposition a été extrêmement bien suivies en 2003.

Le fait que l'unité sanitaire soit enfin en place depuis quelques mois au moment de cette action est assurément un facteur de succès de participation. Nous saisissons l'occasion pour préciser que le personnel a également reçu la possibilité de se faire vacciner contre la grippe.

En retravaillant le concept de l'unité sanitaire, nous avons aussi recentré notre activité autour de la prévention et la réduction des risques. Dans cette perspective, nous avons repris notre participation à la Coordination du groupe SIDA qui organise la manifestation du 1^{er} décembre.

Nous avons tenu un stand à cette date en ville de Lausanne. Nous avons été frappés, comme un certain nombre d'institutions ce jour-là, par la méconnaissance d'un nombre important de passants des risques liés à la contamination par le virus HIV. Ce thème sera à travailler au cours des séances de travail de l'année 2004, en vue de la préparation du « 1^{er} décembre » 2004.

4.6 Mise en réseau sanitaire

Dans la perspective de pouvoir mettre en lien les usagers avec le réseau sanitaire existant, nous avons mis en place des protocoles de collaboration avec un certain nombre de services.

Nous pensons en particulier à la Polyclinique Médicale Universitaire, la Polyclinique Dentaire Universitaire. Des fiches de transmission ont été établies. Ce mode de collaboration nous permet, d'une part, de garantir à l'usager qu'il pourra être reçu selon les modalités mises en place. D'autre part, cela favorise la transmission des informations et le suivi de la situation.

Des contacts ont également été pris avec le service de la maternité du CHUV. Nous sommes en contact privilégié avec la sage-femme en charge plus particulièrement des personnes toxicodépendantes et collaborons activement dans certaines situations.

Face au nombre important de personnes présentant des troubles psychiatriques chroniques, nous collaborons aussi activement avec le Suivi Intensif en Milieu (SIM). Les collaborateurs de ce service viennent régulièrement au Passage pour suivre leurs propres patients lorsque ceux-ci n'ont pas de domicile. Nous nous adressons au SIM lorsque nous estimons, avec un usager, qu'il pourrait bénéficier d'un suivi psychiatrique. Afin d'optimiser notre collaboration, une délégation du SIM et l'équipe du Passage se rencontrent tous les deux mois au Passage. C'est un moment d'échange d'informations, de discussions autour des situations.

Si nous constatons que l'unité sanitaire est maintenant en place, nous pensons que nous nous devons de poursuivre notre travail de mise en place de protocoles de collaborations avec les différents services qui peuvent venir en aide aux usagers de drogues. L'année 2004 devrait nous permettre de consolider ce travail et de développer de nouvelles collaborations.

Nous pensons par exemple à la venue d'un gynécologue qui pourrait entrer en contact, par ce biais, avec les femmes qui, pour la plupart d'entre elles se prostituent, mais n'ont quasiment aucun suivi gynécologique et ce, souvent, depuis de nombreuses années.

4.7 L'échange de matériel stérile

L'échange de matériel stérile s'effectue dans un local spécialement conçu à cet effet. Ainsi et s'ils le souhaitent, les usagers peuvent fermer la porte de ce local et s'entretenir en toute discrétion avec l'intervenant. Ce local est donc un espace d'échange et/ou de remise de seringues et de préservatifs.

C'est aussi un espace de discussion plus intimes autour de l'injection, d'informations et de messages de prévention sur les risques liés plus spécifiquement à l'injection et plus généralement à la consommation de produits, ainsi que sur les maladies transmissibles, entre autres.

Le Service de la Santé Publique du Canton de Vaud coordonne le programme d'échange de matériel stérile. Il en assure également le financement. Le Passage participe au programme « lutte contre les maladies transmissibles : échange de matériel stérile pour les personnes toxicodépendantes ».

Cette coordination se réunit en principe deux fois par année. Le Service de la Santé Publique finance également une formation transmise par le GREAT, formation portant particulièrement sur la prévention des overdoses. Notons que l'entier du personnel du Passage a suivi cette formation.

L'échange se fait selon le principe « n+2 ». Autrement dit, nous échangeons strictement le nombre de seringues rapportées. Par contre, lorsqu'un usager n'a pas de seringues à échanger, nous pouvons alors lui en remettre deux. Ce règlement est connu et relativement bien accepté par les usagers.

Pour les intervenants, nous relevons qu'il est parfois difficile de ne pouvoir remettre que deux seringues alors que nous savons, par exemple, que l'usager est dans une période de consommation compulsive. Nous nous interrogeons sur la manière dont il va se procurer, ou non, les autres seringues qui seraient nécessaires à ses injections.

Nous remarquons que les usagers s'organisent et qu'en principe, ils se ravitaillent juste avant de quitter le centre. Il est vrai que cette organisation est probablement dictée par l'éloignement du centre des lieux stratégiques d'achat des produits. Nous travaillons également avec le principe qui encourage l'usager à avoir son matériel propre avant d'acheter son produit.

La majorité des injecteurs consomment de la cocaïne de manière répétitive et compulsive. Ceux que nous rencontrons présentent des lésions importantes au niveau de leur système veineux. Dit autrement, ils ont de grandes difficultés à s'injecter car leurs veines ne sont plus utilisables.

Vu la frénésie avec laquelle ils consomment et les conditions dans lesquelles ils le font, ils prennent alors des risques importants pour pouvoir s'injecter. Lors de l'échange, nous répétons régulièrement les différents messages de prévention et essayons d'évaluer avec eux les différentes possibilités offertes à eux pour s'injecter à d'autres endroits.

Lorsque les usagers ont le produit sur eux, il devient extrêmement difficile de pouvoir dialoguer avec eux. Dans ces cas-là, leur principal souci est alors de trouver un endroit où consommer.

A ce moment, nous ressentons toute l'ambiguïté de notre rôle : nous leur remettons du matériel stérile et les conseillons sur l'hygiène d'injection, nous récupérons le tout dans un deuxième temps mais nous n'avons rien à leur proposer pour leur permettre de s'injecter dans les meilleures conditions possibles.

De plus, nous savons que, bien souvent, ils préfèrent s'injecter avec un compagnon/surveillant plutôt que seuls. C'est alors que les forêts avoisinant le centre sont parfois utilisées avec tous les risques que cela comporte, tant pour les injecteurs que du point de vue du maintien de l'ordre publique.

Dans ces moments en particulier, nous nous sentons démunis et avons le sentiment qu'il nous manque un élément central, à savoir la possibilité de pouvoir les encadrer lors du moment de l'injection. Nous reviendrons sur ce thème plus loin.

Dans le courant de l'automne 2003, la Soupe populaire (Fondation Mère Sofia) qui distribue également des seringues, et le Passage ont réorganisé leur distribution de matériel stérile, ceci sous l'égide de Mme Ziegler, en charge des dossiers toxicomanie de la Ville de Lausanne et de Mme Christinet, collaboratrice de Rel'ier et coordinatrice du programme « lutte contre les maladies transmissibles ».

Ainsi et dès octobre 2003, la Soupe populaire ne reçoit plus les sanibox mais effectue l'échange de matériel dans une perspective de dépannage. Les usagers des deux structures ont été avertis à l'avance et les intervenants du Passage sont allés tous les jours pendant une semaine à la Soupe afin de se faire connaître des usagers de drogues qui ne fréquentaient pas le Passage. Après quelques réajustements de départ, la mesure a rapidement été acceptée.

Au niveau des statistiques de distribution de matériel stérile et du nombre de contacts, nous notons une augmentation des contacts de 32% entre les années 2002 et 2003. Par contre, la distribution de seringues, pour les mêmes années est en baisse de 13%. L'augmentation des contacts est probablement en lien avec les changements intervenus au Passage en 2002, soit le recentrage de l'accueil autour des personnes toxicodépendantes. Les personnes ont à nouveau fréquenté le centre petit à petit.

En ce qui concerne la distribution de seringues, les statistiques du Passage se situent dans la même lignée que les statistiques nationales et cantonales qui constatent toutes une diminution de la distribution de matériel stérile. Diverses hypothèses sont émises pour expliquer ce phénomène, comme, par exemple, la modification des modes de consommation.

Parallèlement à ce phénomène, nous constatons également tout comme sur le plan national, une recrudescence des conversions aux virus HIV et hépatite, en particulier chez les injecteurs de longue date. Ce phénomène nous paraît extrêmement inquiétant. Est-ce que par habitude, les injecteurs ne prennent plus certaines précautions ?

Est-ce que l'échange n+2 empêche les toxicomanes d'avoir en permanence du matériel sur eux en suffisance ? Est-ce que l'apparition des thérapies laissent penser aux injecteurs qu'on ne meurt plus du SIDA ? Autant de questions qui, entre autres et pour l'instant, restent sans réponse.

A partir de ces constats et dans le cadre du programme « lutte contre les maladies transmissibles », le Passage s'est associé à Rel'aids, le Centre Saint-Martin et, sous la coordination de Rel'ier, a mis sur pied un « atelier de sensibilisation à l'hygiène d'injection ». Le but de cet atelier est de transmettre des informations sur l'hygiène d'injection, de mobiliser les usagers de drogue sur ces questions.

Les ateliers ont lieu une fois par mois, le mardi à 10 heures 30 au Passage. Ils sont animés par un médecin, et un intervenant social. Après de longs mois de mise en place, cet atelier est maintenant connu des usagers du Passage. Nous nous rendons toutefois compte de la grande difficulté de transmettre ce type de messages en dehors des moments d'injection.

Les usagers ont beaucoup de peine à se mobiliser sur ces thèmes, ils partent du principe qu'ils savent s'injecter et n'ont donc pas besoin de conseils. Comme lors de l'échange de matériel stérile proprement dit, nous pensons qu'il serait primordial que nous puissions être près d'eux lorsqu'ils injectent, de manière à pouvoir visualiser les actes et ainsi intervenir dans le contexte de l'injection.

Autrement dit, nous restons convaincus de la nécessité d'un local d'injection à Lausanne. Sans être l'unique réponse à toute la problématique de la consommation de drogues, il permettrait assurément d'offrir, d'une part, des conditions d'injection décentes à de nombreux toxicomanes et, d'autre part, la possibilité pour les intervenants de transmettre, sur le vif, des messages de réduction des risques.

4.8 Le ramassage des seringues

Enfin et en lien avec le matériel stérile, nous effectuons une à deux fois par semaine un ramassage de seringues dans les lieux publics. Cette activité est sous la responsabilité d'un intervenant, accompagné par un usager injecteur. Ce dernier est rémunéré pour cette tâche.

En étant accompagné, nous visons d'une part un travail de prévention et, d'autre part, c'est souvent par leur biais que nous avons accès à de nouveaux lieux de consommation. Depuis la création du Passage, nous constatons qu'il y a globalement moins de seringues sur la voie publique. Conséquence due au fait que plusieurs institutions lausannoises effectuent le ramassage, diminution des seringues en circulation ou prise de conscience des injecteurs ?

Il nous paraît impossible de privilégier une hypothèse plutôt qu'une autre, la réponse est probablement un mélange d'arguments. En tous les cas, nous estimons que le ramassage des seringues devrait continuer d'être une prestation principale.

Dans le même ordre d'idée, il nous arrive d'être sollicités pour vider un appartement de seringues. Ceci se fait le plus souvent en collaboration avec le Service des appartements de secours de la Ville de Lausanne.

Là encore nous sommes accompagnés par un usager rémunéré par le locataire de l'appartement.

Nous relevons que tant le ramassage de seringues sur le voie publique que dans un appartement restent malgré tout des activités à grands risques. Nous nous organisons avec du matériel particulier, les usagers sont par exemple chaussés par nos soins.

Le taux de récupération des seringues est en 2003 à la hausse de 3% par rapport à 2002, soit respectivement 97% et 94%. Nous estimons que ce taux de presque 100% est un chiffre tout à fait bon.

5 L'Unité sociale

5.1 Introduction

A partir du travail de mise en lien que les intervenants effectuent à l'Accueil, les usagers nous demandent régulièrement notre soutien dans la recherche de solutions quant à leur situation sociale et financière. L'objectif de cette unité vise à la réalisation et au maintien des besoins fondamentaux tels que l'accès à la nourriture, à un logement, à des soins et des vêtements, etc.

Nous sommes conscients que les composantes sociales, soit le bien-être psychiques et les conditions de vie, lorsqu'elles ne sont pas acquises, peuvent être des facteurs prépondérants dans la dégradation des conditions de vie des usagers de drogues.

Nous travaillons donc activement à maintenir leurs acquis psychosociaux. Nous avons pour principe de ne jamais effectuer la moindre démarche sans le plein accord de l'usager et sa présence à nos côtés.

Nous convenons ensemble des informations que nous transmettons, nous nous mettons d'accord sur les termes des démarches à entreprendre. Cette vision de notre travail est reconnue et acceptée par les usagers du centre.

5.2 Les demandes, le logement

Les demandes qui nous sont le plus couramment adressées concernent évidemment la recherche ou le soutien à maintenir leur logement. Au vu de la conjoncture actuelle, nous constatons que les personnes précarisées que nous rencontrons au quotidien n'arrivent pas à trouver un logement.

La grande majorité d'entre elles ont des dettes, sont entretenues par l'Aide sociale vaudoise ou l'Assurance-invalidité. Dans ces conditions et vu la pénurie de logements, elles ne trouvent plus d'appartements. Il y a encore quelques années, nous arrivions malgré tout à trouver de temps à autre un logement ou alors nous utilisions les hôtels de la région lausannoise.

Dès 2003 et tout comme nos collègues d'autres institutions, nous peinons à trouver des solutions de logement. Nous ne pouvons que fortement déplorer cette situation qui contribue grandement à la dégradation des conditions de vie des personnes toxicomanes et participe à augmenter leurs difficultés à envisager une sortie de la toxicomanie.

Lorsque nous le pouvons, nous tentons d'accompagner la personne dans sa recherche de logement. C'est souvent à ce moment que nous constatons que nombre d'entre elles peinent à chercher un numéro de téléphone dans l'annuaire. Effectuer un téléphone à une gérance en gardant son calme, sans se sentir démuni relève parfois d'un défi.

Il s'agit alors pour les intervenants de coacher la personne sur les différentes démarches qu'elle doit effectuer. Nous réalisons que ces personnes, bien que souvent suivies par un service officiel, doivent se débrouiller seules pour effectuer les démarches nécessaires alors que sans soutien, elles se sentent en difficultés pour mettre en route leur projet.

Nous pensons, dans ces cas-là, qu'une « aide au démarrage » est bénéfique pour l'usager qui peut ainsi se rafraîchir la mémoire ou apprendre à effectuer ce type de démarches seul.

Les personnes sans domicile fixe n'ont d'autres choix que celui de fréquenter les deux structures lausannoises de nuit qui, bien souvent, manquent de places pour accueillir l'ensemble des demandeurs. Lorsque aucune solution n'est trouvée, l'usager peut encore essayer de loger chez des amis ou alors il doit dormir dans une cage d'escalier ou dans la forêt. Au Passage, nous avons régulièrement des personnes qui installent un matelas sous la terrasse, faute d'avoir trouvé d'autres solutions...

5.3 Informations sociales

Mis à part la question du logement, les usagers nous interrogent régulièrement sur leurs droits à l'égard des prestations sociales. Ils ne sont pas très au clair sur leurs droits et devoirs au niveau de l'Aide sociale vaudoise.

Ils connaissent mal leurs droits, ne savent pas à qui s'adresser. Ils sont souvent en soucis pour leur assistant social de CSR qui « croulent » sous le travail et n'a pas de temps à leur consacrer. Parfois le travail des intervenants peut simplement consister à soutenir l'usager à effectuer sa demande auprès de son assistant social.

Beaucoup d'entre eux sont au bénéfice d'une curatelle ou d'une tutelle. Ils ne savent pas que ce n'est pas parce qu'on leur a conseillé de la demander volontairement, qu'ils peuvent en demander la levée à leur gré. Et puis de toute façon, ils ne savent pas à qui s'adresser lorsqu'ils ont un problème ou des questions.

De manière générale et au-delà des exemples précis que nous pourrions citer, nous relevons que nous prenons régulièrement du temps pour expliquer le fonctionnement des prestations dont ils bénéficient. Nous les informons sur les différentes possibilités qui s'offrent à eux et surtout tentons le plus souvent de les adresser aux services compétents.

Cette partie du travail peut se révéler délicate dans la mesure où il arrive que les usagers ne soient plus en confiance avec les services officiels. Dans ces situations, nous les encourageons à demander de l'aide et, au besoin et dans une perspective de remise en réseau, il nous arrive de les accompagner à un premier entretien. Cette solution présente l'avantage de les rassurer.

La transmission peut ainsi se faire en douceur et nous avons souvent un retour positif de l'assistant social du nouveau service qui apprécie d'avoir un professionnel qui lui transmet des informations nécessaires à la poursuite de la prise en charge.

Pour des questions de disponibilités de personnel, nous devons limiter ce type de démarches au strict minimum. Chaque fois que nous le pouvons, nous essayons de mettre en lien l'usager avec un service qui pourra effectuer cet accompagnement intermédiaire.

Dans la pratique, cette première transmission n'est pas toujours possible soit parce que le collègue de l'autre institution n'est pas disponible, soit parce que l'usager ne se sent pas en confiance pour transmettre à nouveau toute son histoire.

Nous regrettons fortement cette situation. Nous sommes convaincus que, dans une perspective de réductions des risques, il serait extrêmement important que nous puissions effectuer, à partir de l'établissement d'une relation de confiance à l'Accueil, cette orientation et mise en relation avec le réseau, sans avoir besoin d'utiliser des intermédiaires supplémentaires.

De notre point de vue, cette situation dessert les usagers et nous empêche d'effectuer une des missions du Passage, à savoir la mise en lien avec le réseau. Dit en d'autres termes, nous nous retrouvons dans un système quelque peu incohérent qui, d'une part, encourage les usagers à émettre une demande d'aide aux intervenants. Toutefois, lorsque la demande est posée et exprimée, nous devrions répondre que nous avons entendu la demande mais que nous devons trouver un autre intervenant qui accompagnera dans les services ad hoc...

Dans un autre ordre d'idées, nous constatons que les personnes au bénéfice de l'Assurance-invalidité n'obtiennent plus aucun soutien social. Ils ne peuvent plus prétendre à un suivi de la part de leur assistant social du CSR puisqu'ils ne touchent plus l'Aide sociale vaudoise.

Mais la plupart d'entre eux ont vécu de cette aide pendant des années, ont été soutenus par leur assistant social. Du jour au lendemain, ils doivent se débrouiller seuls pour assumer le paiement de leurs factures qui bien souvent étaient payées directement par le CSR.

Ils doivent faire face seuls à la gestion administrative de leurs affaires. Les intervenants sont confrontés tous les jours à des personnes qui reconnaissent ne pas s'occuper de leurs affaires car ils se sentent débordés par l'ampleur des tâches et ne savent pas comment s'y prendre. Ils sont souvent angoissés par cette situation. Là encore, nous estimons qu'il est de notre devoir de les soutenir, ne serait-ce pour évaluer avec eux de la nécessité de mettre en place une curatelle, par exemple.

5.4 Collaboration avec le réseau

Les intervenants entretiennent de nombreuses collaborations avec les professionnels des autres services. Lorsque nous devons entreprendre des démarches, nous entrons en contact avec le ou les référents de l'utilisateur. Nous constatons que notre investissement dans la situation est bien accepté. Nous entendons souvent nos collègues des services publics nous soutenir dans les démarches que nous pourrions entreprendre car eux-mêmes sont débordés et, tout en connaissant les difficultés de leurs usagers, se trouvent dans l'impossibilité, en termes de temps, de soutenir plus en profondeur leurs bénéficiaires. Lors de nos échanges avec nos collègues, nous convenons qu'il existe un écart important entre les services dits à bas seuil et les services à haut seuil, comme les Centres sociaux régionaux. Nous regrettons ensemble qu'il n'y ait pas de structure intermédiaire pour soutenir les usagers, voire qu'une structure à bas seuil, comme le Passage n'ait pas les moyens de soutenir plus activement les usagers lors de leurs démarches.

6 Relations avec les tiers

6.1 Rencontre avec la Police

Depuis la création du Passage, nous avons mis en place une collaboration active avec la police lausannoise, par son représentant et délégué au DSB, le Capitaine François Bezençon.

Dans le courant de l'année 2003, nous nous sommes rencontrés formellement une dizaine de fois. Ces rencontres servent à communiquer sur la vie du Passage en général, les problématiques particulières rencontrées ayant parfois nécessité l'intervention de la police.

Nous identifions aussi les problématiques à venir et mettons en place des stratégies pour prévenir les difficultés potentielles. C'est aussi le moment prévu pour que nous soyons prévenus de tout problème de voisinage qui serait rapporté à la police.

Les usagers du centre sont régulièrement informés de ces rencontres. Il nous paraît important de leur rappeler régulièrement que, si la police ne pénètre pas sans invitation dans notre centre, c'est dans un souci de leur part de nous laisser effectuer notre travail dans les meilleures conditions possibles, sachant que s'ils entraient à leur gré dans le centre, les usagers toxicomanes le fuiraient probablement.

Nous leur répétons donc régulièrement que le Passage n'est pas un « no man's land » dans lequel la police n'a pas à pénétrer. Cette information est en général bien acceptée par les usagers. Notons que le Capitaine Bezençon a rencontré les utilisateurs du centre lors d'un colloque de maison, ceci afin d'échanger directement avec eux sur ce thème.

Par ailleurs, la police a convenu avec nous d'un protocole d'intervention qui codifie la manière dont ils vont intervenir lorsque nous les appelons lors de violences. Ce protocole fonctionne bien et donne une marche à suivre claire pour l'ensemble du personnel, ce qui facilite le travail lors de situations de violence. Nous relevons ici l'excellente collaboration que nous avons avec la police et qui participe également largement à la bonne marche du centre.

6.2 Relations avec le voisinage

En ce qui concerne les relations avec le voisinage, les choses sont un peu plus complexes. Alors que nous sommes convaincus de l'importance de l'intégration du Passage dans le quartier, sa réalisation est semée d'embûches. Pour commencer, le quartier du Vallon dans lequel nous nous trouvons est un quartier avec une forte population d'immigrés.

Dans ces conditions, il est souvent difficile d'entrer en contact. Nous sentons parfois la peur des voisins et avons tenté à plusieurs reprises de les rencontrer par le biais de « rencontres de quartier ». Jusqu'à la fin de l'année 2003, nos tentatives n'ont pas rencontré de succès.

De plus, les usagers du Passage s'installent volontiers dans les alentours pour discuter entre eux, loin des regards de l'institution. Certains voisins sont opposés à leur présence, d'autres leur ont prévu un espace dans une cour. Nous nous sentons souvent perplexes face aux avis partagés du voisinage.

A d'autres moments, nous convenons que les groupes réunis dans la cour présentent un nombre de personnes important qui, apparentées à des « drogués », peuvent faire peur. Avec peu de dialogue avec les voisins, nous essayons régulièrement de faire bouger les usagers.

C'est une action difficile en particulier parce que nous manquons de moyens au niveau du personnel pour sortir régulièrement du centre et nous approcher d'eux dans ce contexte. C'est souvent une activité décourageante dans la mesure où, à certaines heures, il faudrait quasiment un intervenant sur place.

Enfin le double message du voisinage nous empêche parfois d'être entendus par les usagers. Toutefois et afin de maintenir de bonnes relations de voisinage, nous procédons une fois par semaine au minimum au nettoyage du voisinage immédiat. Nous donnons également un coup de main à la concierge de l'immeuble au dessus du Passage lorsque les déchets débordent des alentours directs du Passage.

Le quartier étant organisé en association de quartier, nous avons cherché à en faire partie. Nous participons donc régulièrement aux séances de l'association. Le Vallon est un quartier qui cherche à promouvoir des activités sociales. Nous nous y associons lorsque nos moyens en personnel nous le permettent, sachant que ce type d'activités a souvent lieu les week-ends.

Ainsi nous avons participé, avec des usagers, à l'opération « Coup de Balai », organisé par la Ville de Lausanne. L'association de quartier, avec les nombreux enfants du voisinage, sont par exemple venus prendre le goûter dans le centre. Les gâteaux avaient été confectionnés par des usagers. Nous espérons que, à long terme, ces moments d'échanges nous permettront d'apprendre à mieux nous connaître respectivement et que la peur pourra s'estomper un peu.

7 Collaboration avec le réseau – contacts extérieurs

Notre premier réseau se situe dans le cadre du Dispositif Seuil Bas (DSB) mis en place par la Direction de la sécurité sociale de la Ville de Lausanne (DSS+E). Nous participons aux différents groupes du DSB, soit le groupe « accueil », « occupation/insertion » et la « plénière ». Nous percevons un subventionnement spécifique pour notre participation.

Nous apprécions ces moments de travail avec les autres institutions, c'est parfois le moment où l'on peut rencontrer d'autres collègues, échanger nos visions professionnelles, loin du stress direct de nos institutions, parler des « prises en charge » communes. Ce sont des séances au cours desquelles nous mettons en place les collaborations interinstitutionnelles. Nous réfléchissons également ensemble aux décisions politiques qui touchent le domaine de la toxicomanie.

Comme le Passage n'offre pas à proprement parler de prestations occupationnelles ou d'insertion, il a été décidé que, dès 2004 et suite à la réorganisation prévue par la DSS+E, nous ne participerons plus au groupe « occupation/insertion » dès 2004.

Nous sommes également membres du groupe « réduction des risques » du GREAT. Les rencontres ont lieu tous les deux mois. Y participent l'ensemble des institutions à seuil bas de Suisse romande. Ces moments sont très riches puisqu'ils nous permettent là encore d'échanger sur nos différentes pratiques et de nous mettre en lien avec les institutions romandes.

Dans une perspective future de mettre en place au Passage des prestations spécifiques selon les genres, et en particulier pour les femmes, nous participons au réseau « Femmes-qualité », réseau qui se trouve sous l'égide de l'Office fédéral de la santé publique. Ce réseau traite des actions spécifiques qui peuvent être menées pour les femmes. Les institutions présentent leurs projets à réaliser ou en cours. Nous trouvons extrêmement bénéfique de pouvoir échanger avec des professionnels qui ont une expérience dans ce domaine, voire de pouvoir confronter notre projet aux expériences romandes ou suisses.

Nous sommes membres de l'Association des organismes oeuvrant dans le domaine des dépendances. Si nous sommes convaincus de la nécessité de faire partie de ce réseau, nous n'avons pas pu y participer activement faute de temps et de disponibilités. Vu la charge de travail importante, nous avons dû poser des priorités. Nous le regrettons et espérons que, en 2004, nous aurons simplement le temps de mieux nous investir dans ce réseau qui regroupe l'ensemble des institutions oeuvrant dans le domaine des dépendances du canton de Vaud.

Enfin, nous sommes membre du comité de Sport'Ouverte, ainsi que de la CARL (Centrale d'Achat de la Région Lausannoise). Le comité de la CARL étant constitué des membres percevant leurs prestations, il était alors évident que le Passage se devait d'y participer. Quant à Sport'Ouverte, l'histoire du Passage nous a amené au départ de cette association à avoir des liens étroits avec eux puisque un des membres fondateurs était auparavant membre du personnel du Passage. A ce jour, nous maintenons notre engagement car c'est aussi une manière de rester en étroite collaboration avec une institution qui accueille aussi une partie de la population du Passage.

8 STATISTIQUES

8.1 Introduction

Nous tenons à nous arrêter un instant sur la question de la tenue des statistiques au Passage. Alors que la majorité des statistiques peuvent être tenues par les intervenants sans aucune difficulté puisque l'objet de ces statistiques sont des actes précis, nous relevons que, dans certains domaines, leur tenue relève de la gageure.

En effet, nous pouvons aisément relever le nombre de seringues distribuées ou le nombre de repas. Par contre, nous réalisons que, depuis la création de l'Association ABS, nous nous trouvons face au défi quasi impossible de tenir des statistiques journalières sur le nombre de personnes différentes qui fréquentent le Passage. Nous tenons à rappeler que c'est environ une centaine de personnes différentes qui viennent chaque jour.

Après avoir évalué la possibilité d'installer un compteur électrique à l'entrée du centre, méthode qui ne correspond d'ailleurs pas aux critères recherchés, nous avons, par périodes, dévolu un intervenant au comptage des usagers. De notre point de vue, cette méthode est la seule fiable car elle tient compte réellement du nombre de personnes différentes et non pas uniquement du nombre de contacts dans la journée.

Nous devons cependant nous rendre à l'évidence que nous n'avons pas les moyens de libérer journalièrement un intervenant à cette tâche. Après discussion avec l'Institut Universitaire de Médecine Sociale et Préventive (IUMSP), institut chargé par le Canton de Vaud d'évaluer, entre autres, les centres d'accueil à bas seuil du canton, nous avons opté, dès 2003, pour un comptage des personnes présentes à un moment crucial de la journée, soit à 12 heures 30. Cette solution présente pour le moins l'avantage d'avoir une « photographie » de la fréquentation à un moment donné de la journée.

Notre objectif pour l'année 2004 sera pour le moins d'étendre le comptage des usagers dans la journée. Il s'agira également de continuer la réflexion dans la perspective de trouver une solution, dans le contexte du Passage, à cette difficulté mettre en place une méthode de comptage fiable mais néanmoins peu coûteuse en personnel pour comptabiliser les usagers du Passage.

8.2 Contacts Admission et éventuelle Orientation

Le recensement a commencé en mai 2002. Préalablement aucun entretien n'était effectué avant que des critères d'admissions ne soient instaurés. Les personnes, qui ne sont pas admises au Centre, sont orientés vers d'autres institutions du réseau.

	Année 2002	dont	%	Année 2003	dont	%
Admissions	315		75%	154		72%
Hommes		238	76%		125	81%
Femmes		77	24%		29	19%
total	315			154		
Lausanne		226	72%		81	53%
Corel,Canton,CH		89	28%		73	47%
total	315			154		
Orientés	106		25%	59		28%
Hommes		81	76%		50	85%
Femmes		25	24%		9	15%
total	106			59		
Lausanne		70	66%		27	49%
Corel,Canton,CH		36	34%		34	62%
total	106			59		
Total	421			213		

Commentaire

Admissions : correspond aux critères d'admission
ne correspond pas aux critères d'admission, orientés

Orientés: ailleurs

Hors Lausanne: domicilié dans la Corel, le Canton ou hors Canton

Depuis mai 2002, la répartition totale des personnes fréquentant de manière régulière ou occasionnelle le Centre sont les suivantes:

Admissions	469		74%
Hommes		363	77%
Femmes		106	23%
total	469		
Lausanne		307	65%
Corel,Canton,CH		162	35%
total	469		
Orientés ailleurs	165		26%
Hommes		131	79%
Femmes		34	21%
total	165		
Lausanne		97	59%
Corel,Canton,CH		70	41%
total	165		
Total	634		

8.3 Repas Servis

Année	2001	2002	2003
Repas à 2 fr	1308	2643	2595
Repas à 4 fr	2677	388	0 *
Repas c/prestations	3842	3408	2470
Repas gratuit	1186	925	485
TOTAL	9013	7364	6550

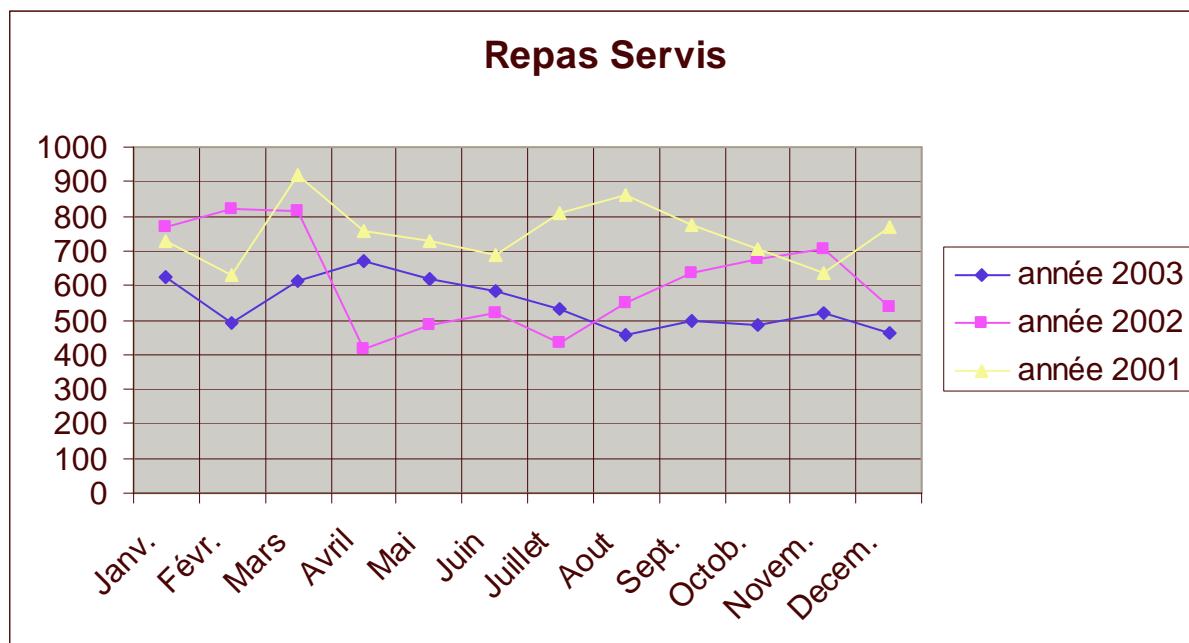
Commentaire

Bon repas - prestations: repas de midi échangé contre une mini prestation pour le Passage

Bon repas gratuit: repas donné gratuitement (1ère venue au Passage, etc.)

* De mars 2001 à mai 2002, le repas est facturé Frs 4.- ou Frs 2., (demi assiette)

Dès juin 2002, le repas de midi est facturé Frs 2.-

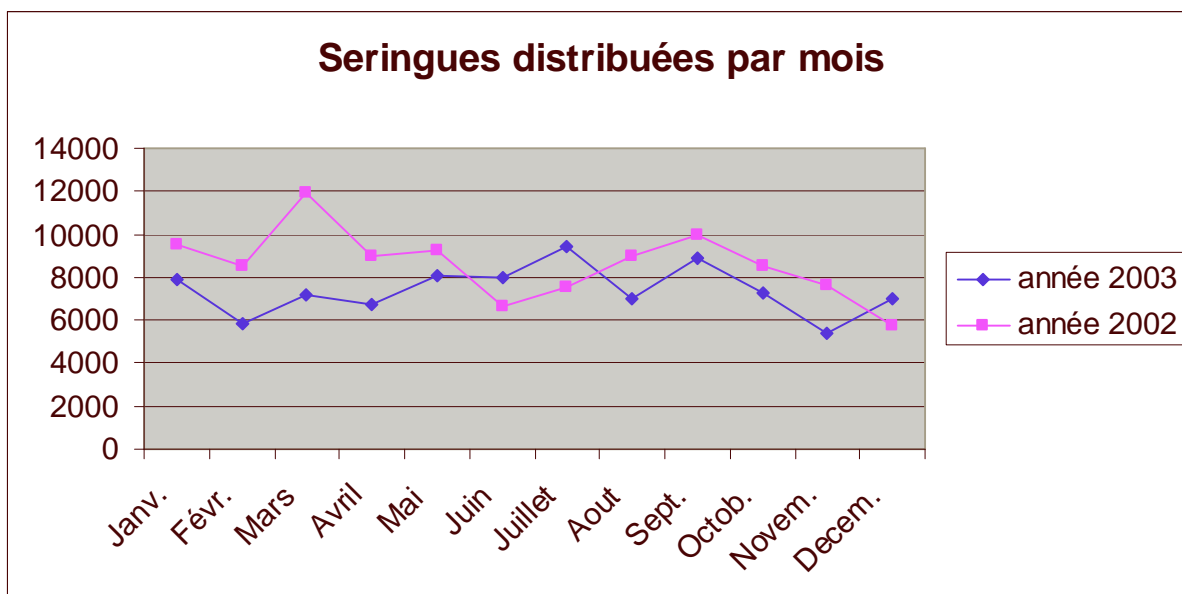


8.4 Contacts et distribution de seringues

	Année 2002	Année 2003	%
Contacts	5183	6839	+ 32 %
Seringues	103132	89728	- 13 %
Récupération	94%	97%	+ 3 %

Commentaire:

Un contact représente une personne qui amène et/ou prend ou échange du matériel stérile



8.5 Fréquentation

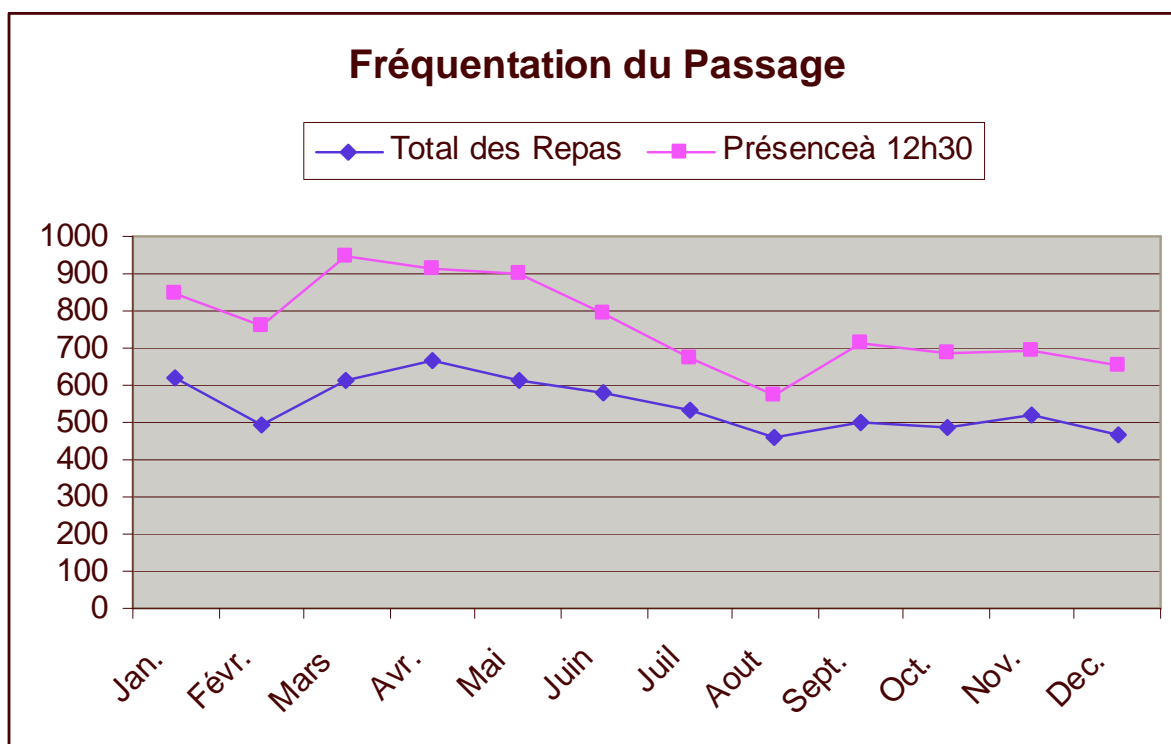
Année 2003	Jan.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Total
Total des Repas	622	493	611	668	616	582	533	457	498	486	519	465	6550
Présence à 12h30	850	759	950	911	897	792	675	573	715	688	691	655	9156
<i>Différence</i>	228	266	339	243	281	210	142	116	217	202	172	190	2606

Ecart en %	37%	54%	55%	36%	46%	36%	27%	25%	44%	42%	33%	41%	39.8%
-------------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	--------------

Commentaire

Un pointage est effectué tous les jours vers 12h30 du nombre de personnes présente au Passage

Le nombre par jour varie en fonction des conditions climatiques ainsi que de la saison



9 Les membres du Conseil de Fondation

Président

Marcel Cohen-Dumani Ch. de la Grangette 29 *privé* (021) 657.50.55
 Consultant sécurité Informatique 1010 Lausanne ((078) 602.52.94
 fax prof (021) 318.81.95
mcohen@urbanet.ch

Vice-Président

Serge Galland CHUV (021) 314.18.60
 Infirmier, enseignant Rue du Bugnon 46 (076) 457.88.29
 Service de Formation CHUV 1011 Lausanne
serge.galland@chuv.hospvd.ch

Trésorier

Jacques Leresche Pré-du-Marché 23 (021) 647.13.11
 Gérant de fortune 1004 Lausanne (079) 711.27.22
leresche@planet.ch

Secrétaire

Sylviane Haefliger Av. de Villardin 14 *privé* (021) 729.01.20
 Dr ès Sciences 1009 Pully (079) 293.85.37
 Juge au Tribunal des mineurs fax (021) 729.11.17
shaefliger@hotmail.com

Membres

Alain Pécoud Polyclinique médicale universitaire
 Professeur PMU Rue du Bugnon 44 (021) 314.60.60
 1005 Lausanne alain.pecoud@hospvd.ch

Christine Testa Ch. de la Tour-Grise 8 (021) 661.10.15
 Coordinatrice Fondation Mère Sofia 1007 Lausanne
info@fondation.ch

Nicolas Pythoud Ch. des Pêcheurs 10 *privé* (021) 921.21.17
 Secrétaire général GREAT 1800 Vevey (024) 426.34.34
great.aria@span.ch

Corinne Siffert Av. de Sévelin 32 *privé* (026) 411.07.59
 Coordinatrice Fleur de Pavé 1004 Lausanne (021) 661.31.21
 (079) 541.98.82

fleurdepave@bluewin.ch

Danielle Romanens Rue St-Martin 7 (021) 316.16.16
 Infirmière Centre Saint-Martin 1005 Lausanne (078) 600.85.19
danielleromanens@hotmail.com

Directrice du Passage

Dolorès Roncero Place du Vallon 4 (021) 311.11.15
 1005 Lausanne (078) 602.32.09
 fax (021)311.11.18
 Présence au Passage les lundi, mardi, jeudi et vendredi
abs@urbanet.ch

10 Membres du personnel au 31 décembre 2003

Direction

Dolores Roncero Chavan
Assistante sociale diplômée

Equipe

Daniel Bécquet
Infirmier

David Boada
Educateur spécialisé diplômé

Bibiane Cattin
Assistante sociale diplômée

Françoise Gay
Infirmière

Nathalie Graber
Educatrice spécialisée diplômée

Antonio Grasso
Collaborateur social

Fernand Rodrigues
Collaborateur social

Laurence Rouvière
Collaboratrice sociale

Juliana Saunier
Educatrice spécialisée diplômée

Dominique Spoerry
Collaborateur social

Superviseuse des soins délégués

Dr martine Monnat
Médecin associé, Centre Saint-Martin

Superviseur de l'équipe

Frédéric Neu
Dip. Psych. – psychologue FSP



...Fondation

Rapport d'activité 2003

11 Les comptes 2003 et le budget 2004



...Fondation

12 Les budgets 2004 et 2005

Rapport d'activité 2003

13 Remerciements

C'est un exercice périlleux que de remercier toutes celles et ceux qui nous ont soutenus chaleureusement tout au long de notre activité. Le risque est toujours grand d'en oublier un. Que celle ou celui qui a été omis involontairement nous pardonne !

- Aux instances communales qui soutiennent financièrement notre action.
- Aux usager(e)s qui nous accordent leur confiance
- Aux membres du Conseil de Fondation pour leur engagement actif et bénévole
- A toute l'équipe professionnelle du Passage
- Aux donateurs pour leur générosité soit en espèces ou en nature
- Aux institutions qui ont soutenu l'association puis la Fondation ABS et en particulier
 - L'EERV et la Pastorale de Rue
 - La Loterie Romance
 - La Fondation Leenaard's
 - Le Lions Club de Lausanne
 - Le Bureau Suisse pour la Réduction des risques liés aux drogues (BRR)
 - La Carl (Centrale d'alimentation de la Région Lausannoise)
 - La Polyclinique Médicale Universitaire
 - Le Centre St Martin